Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 035-213501067-20260511-D_2026_06_03-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ERCÉ EN LAMÉE

Date de la convocation 4 mai 2026
Séance du 11 mai 2026
Nombre de Conseillers Municipaux : En exercice 19 Présents 18 Votants 19

L'an deux mil vingt-six, le onze mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle BERTIN, Maire.

Présents (19): MM BERTIN Isabelle, MESLIN Kevin, RABANNE Myriam, ÉON Christophe, THÉPAUT Isabelle, JACOB Erwan, BOULIGAND Laëtitia, ROULLEAUX Adrien, LEGREGEOIS Célia, DELÉPINE Didier, OBIN Gwendoline, MERCIER Hervé, DEBROISE Elise, RIVERON Elvhan, BRUNEL Jennifer, CONSTANTIN Gilles, ANDRÉ Alice, MARNEUR Mathias, LE GALLOU Claire

Absents excusés (0):
Pouvoir (0):

Madame RABANNE a été désignée secrétaire de séance.

Objet de la délibération

N°2026-06-03 Choix d'un maître d'œuvre pour les travaux pharmacie & logements

Suite au besoin exprimé par la pharmacienne d'avoir un commerce plus grand et plus adapté à son activité ainsi qu'à une nouvelle opportunité foncière en centre bourg, une étude de centre-bourg a été réalisée par le cabinet Citadia en 2025. Les conclusions de l'étude ont permis de valider l'opportunité d'acquérir les parcelles bâties AB449 et AB569, afin d'y construire un immeuble commerce-logements.

Après avoir vérifié la faisabilité urbaine, technique, programmatique et financière de cette opération par le Conseil en Urbanisme des Vallons de Vilaine, le conseil municipal du19/01/2026 a validé le lancement d'un appel d'offres pour le recrutement d'un groupement de maîtrise d'œuvre.

La consultation a été lancée sur Megalis le 3 février 2026

La réception des offres a eu lieu le 18 mars 2026

25 offres ont été reçues. 5 ont été rejetées car non conforme au règlement de consultation.

Les critères d'évaluation des offres étaient les suivants :

- note prix sur 30 points,
- note technique sur 70 points.

L'analyse des offres, a permis d'avoir un premier classement et d'auditionner les 3 bureaux d'études arrivant aux premières places.

Les auditions se sont tenues le 5 mai à partir de 9h et les 3 bureaux d'études nous ont fait de nouvelles offres financières. En prenant en compte ces nouvelles offres, le classement des 3 premiers est le suivant :

- Celeste avec une note globale de 87,63
- Estelle Soubeyrand avec une note globale de 85,48
- Ludvina Collet avec note globale de 79,64

Il convient donc de retenir la candidature du Cabinet Celeste pour un montant de 82 590 € HT pour la mission de base et 12 800 € pour les missions complémentaires, soit un total de 95 390 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 19 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

- ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux à CELESTE pour un montant total de 95 390 € HT.
- CHARGEE le Maire de notifier cette décision aux entreprises non retenues et à l'entreprise retenue
- AUTORISE le Maire à signer et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Adopté . Pour extrait conforme à l'original. Le Maire.